



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 26 septembre 2023]

Date de la convocation

20 septembre 2023

Date de mise en ligne

28 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Laurent SQUASSINA, Jean-Marc AGUERRE, Corinne DARMANI

Absents : Christelle HARDY, Agnès MERONI, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Marie MONTELS

N° 104/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Rapport d'activités 2022 de la communauté d'Agglomération

Madame le Maire propose aux élus de prendre acte du rapport d'activités 2022 de Gaillac Graulhet Agglomération (voir annexe) qui doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

1 annexe

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

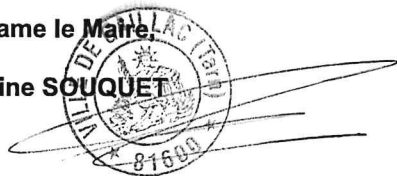
PREND ACTE du rapport d'activité joint à la présente délibération,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET



Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

Fait à Gaillac le 27 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20230927-104-2023-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023